

**A.T.C.E - AGENCE TECHNIQUE
COMMERCIALE D'EQUIPEMENT**

Numéro SIRET : 42210787000020
Code APE : 4669C

33 Rue de l'Industrie
ZAC du Sud Houelbourg
97122 BAIE-MAHAULT

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble Electro-Nautic Bd de Houelbourg ZI Jarry 97122 Baie-Mahaut
Tél. : 0 590 80 29 19 - Fax : 0 590 80 31 47 - Email : y.vincent@fidexcia.com

"Certifié conforme"

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	2 474	2 474		974	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 058	858	4 200		
Autres immobilisations corporelles	584 748	291 354	293 394	113 042	
Immobilisations en cours				8 782	
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	19 040		19 040	19 040	
Créances rattachées à des participations	24 304		24 304	24 304	
Autres titres immobilisés					
Prêts	6 708		6 708		
Autres immobilisations financières	85 649		85 649	81 169	
TOTAL (I)	727 982	294 686	433 296	247 311	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	469 189		469 189	715 712	
Avances et acomptes versés sur commandes	259 320		259 320	197 977	
Clients et comptes rattachés	1 020 088	67 944	952 144	667 452	
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 467		3 467	9 229	
. Personnel	2 364		2 364	427	
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 713		8 713	6 424	
. Autres	268 907		268 907	355 914	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	914 554		914 554	862 024	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	713		713		
TOTAL (II)	2 947 313	67 944	2 879 370	2 815 158	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 675 295	362 630	3 312 665	3 062 469	

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Nct	Nct	Nct	
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	2 474	2 474			974	
205000000 CONCESS.BREVETS LICENCES	2 474		2 474	2 474		
280500000 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		2 474	-2 474		-1 500	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillage industriels	5 058	858	4 200			
215000000 MATERIEL ET OUTILLAGE	5 058		5 058			
281500000 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		858	-858			
Autres immobilisations corporelles	584 748	291 354	293 394	113 042		
218100000 AGENCEMENT	412 993		412 993	202 914		
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	143 129		143 129	147 671		
218300000 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	28 626		28 626	48 854		
218400000 MOBILIER DE BUREAU		140 091	-140 091	-136 022		
281810000 AMORTISSEMENT AGENCEMENT		132 229	-132 229	-127 574		
281820000 AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT		19 033	-19 033	-29 144		
281830000 AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU				-5 735		
281840000 AMORTISSEMENTS						
Immobilisations en cours				8 782		
231300000 CONSTRUCTIONS EN COURS				8 782		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	19 040		19 040	19 040		
261000000 TITRES DE PARTICIPATION	19 040		19 040	19 040		
Créances rattachées à des participations	24 304		24 304	24 304		
267410000 CREANCES RATTACHEES PARTICIPATION AVANT SEINE	20 000		20 000	20 000		
267420000 CREANCES RATTACHEES PARTICIPATION EUROCHEF	4 304		4 304	4 304		
Autres titres immobilisés						
Prêts	6 708		6 708			
274300000 PRETS AU PERSONNEL	6 708		6 708			

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
Charges constatées d'avance 4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	713 713		713 713		
TOTAL (II)	2 947 313	67 944	2 879 370	2 815 158	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 675 295	362 630	3 312 665	3 062 469	

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers	12 521	57	
1650001000 DEPOT DE GARANTIE	12 493		
1688000000 INTERETS COURUS	28	57	
Associés	4 957	4 717	
4550004000 EUROCHEF CC	4 957	4 717	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	428 026	129 953	
4191000000 ACOMPTE CLIENT	428 026	129 953	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	641 971	690 898	
4010000000 FOURNISSEURS	474 331	552 471	
4081000000 FACTURES NON PARVENUES	167 639	138 427	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	31 254	32 953	
4282000000 PROVISION CP	21 254	22 953	
4286000000 PERS AUTRES CHARGES A PAYER	10 000	10 000	
. Organismes sociaux	29 155	37 327	
4310001000 SECURITE SOCIALE	16 829	20 686	
4372000000 MUTUELLE ADEP	3 445	3 554	
4373000000 CGRR	2 377	4 065	
4378000000 AG2R	493	493	
4382000000 PROV CHARGES CP	6 011	8 528	
. Etat, impôts sur les bénéfices	30 339	13 298	
4440000000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	30 339	13 298	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	99 106	112 033	
4455100000 TVA A DECAISSER	41 246	22 746	
4458000000 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	57 860	89 287	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	37 741	24 689	
4420000000 PRELEVEMENTN A LA SOURCE	5 199	3 193	
4486000000 ETAT CHARGES A PAYER	32 542	21 496	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 301	62 750	
4110000000 CLIENTS	3 886	14 802	
4197000000 CLIENTS AUTRES AVOIRS		42 899	
4670000000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES	6 416	5 048	
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 499 471	1 290 979	
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 312 665	3 062 469	

Annexes ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 312 665,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 134 644,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/04/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	100,00	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	100,00	50 000

Etat des dettes = 1 071 445

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	174 098	174 098		
Dettes financières diverses	17 478	17 478		
Fournisseurs	641 971	641 971		
Dettes fiscales & sociales	227 596	227 117		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 301	10 301		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 071 445	1 070 966		

Charges à payer par postes du bilan = 237 475

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	28
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	167 639
Dettes fiscales & sociales	69 808
Autres dettes	
TOTAL	237 475

ATCE
Agence Technique Commerciale d'Equipement

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège Social : 33 Rue de l'Industrie,
Prolongée ZAC de Houelbourg Sud
97122 – BAIE-MAHAULT

RCS Pointe à Pitre N°422 107 870

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27/04/2026
– APPROBATION COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

L'an 2026, le 27 avril, à 10 heures,

La société GROUP GRANGER l'associé unique de la société ATCE,

En présence de son Président Monsieur **Fabrice GRANGER**.

A pris connaissance de :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par le président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Et a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice pour l'exercice de 134.644 euros.

Le bénéfice, soit: 134.644 euros, augmenté de 165.356 euros prélevés du compte « Report à nouveau », soit un total de 300.000 euros, sera affecté à la distribution de dividende.

En conséquence nous vous proposons de distribuer à la société GROUP GRANGER, l'associée unique, un dividende général de 300.000 euros. L'Associé unique prend acte que comme la société

GROUP GRANGER a une dette de 268.907 euros envers la société ATCE, une partie de ce dividende, à hauteur de 200.000 euros, viendra en compensation avec cette dette qui s'élèvera ensuite à 68.907 euros.

En conséquence de cette affectation les capitaux propres s'élèveront désormais à 1.513.194 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter une partie du compte « Report à nouveau », à hauteur de 400.000 euros sur le compte « Autres réserves ». Après cette affectation le compte « Report à nouveau » s'élèvera à 1.058.194 euros.

Conformément à la loi, il a été remis à l'Associé unique le tableau récapitulatif de la distribution des dividendes de trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions de cette conclues au cours de l'exercice.

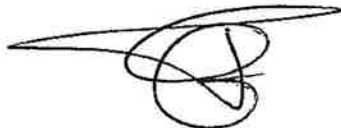
QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

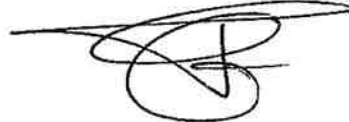
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Monsieur Fabrice GRANGER



P° GROUP GRANGER



ATCE
Agence Technique Commerciale d'Equipement

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 33 Rue de l'Industrie
Prolongée ZAC de Houelbourg Sud
(97122) BAIE-MAHAULT
RCS de Pointe-à-Pitre sous n° 422 107 870

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 27 AVRIL 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à **3.617.316 euros.**

Les salaires et traitements s'élèvent à **383.787 euros,**

Les charges sociales s'élèvent à **121.903 euros,**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **3.791.686 euros.**

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **181.754 euros.**

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de **7.027 euros** des produits et frais financiers, il s'établit à **188.781 euros.**

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel négatif de moins **9.605 euros,**

- et de l'impôt sur sociétés de **44.532 euros,**

l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de : **134.644 euros.**

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **134.644 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter ce bénéfice de 134.644 euros augmenté de 165.356 euros prélevé du compte « Report à nouveau », soit au total 300.000 euros, à la distribution du dividende à l'associée unique, la société GROUP GRANGER. Il est ici précisé que la société GROUP GRANGER a une dette de 268.907 euros envers la société ATCE, et ainsi une partie de ce dividende, à hauteur de 200.000 euros viendra en compensation avec cette dette qui s'élèvera ensuite à 68.907 euros.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » s'élève à **1.458.194 euros** et les capitaux propres de la Société seraient de **1.513.194 euros**.

Ensuite nous vous proposons d'affecter une partie du compte « Report à nouveau », à hauteur de 400.000 euros sur le compte « Autres réserves ». Après cette affectation le compte « Report à nouveau » s'élèvera à 1.058.194 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous remettrons le tableau récapitulatif des distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos 31 décembre 2025.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRÉSIDENT

